

Compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2012

Le conseil municipal de Challuy s'est réuni le lundi 30 janvier 2012 sous la présidence du Maire Fabrice Berger.

Etaient présents : Mesdames Antonoff, Laforêt (à partir de 19h), Morel, Saugeot, Monsieur Berger, Bouchard, Loisy, Malot, Meunier, Pelletier.

Procuration de madame Cellard à Monsieur Bouchard.

Absents excusés : Madame Emorine, Monsieur Tramoy

4 points étaient à l'ordre du jour :

emprunt de 400 000 euros :

Les élus ont réalisé en 2009 la réfection de la route de Bourges et ont acheté en fin 2011 les zones réservées dans le Plan Local d'Urbanisme voté en 2005 sans ne réaliser aucun emprunt. Ainsi, ils ont réussi à investir plus de 700 000 euros financés uniquement sur les fonds propres grâce aux économies réalisées.

En ce début d'année 2012, d'autres travaux et aménagements sont prévus, notamment la réfection du haut de la rue de la Chapelle et l'aménagement des terrains qui recevront les logements locatifs pour nos aînés.

Les élus avaient prévu d'attendre l'élaboration du budget 2012 pour déterminer exactement leurs besoins financiers en fonction des investissements qu'ils décideront de réaliser ou non. Mais la dégradation de la note de l'économie Française et la perte du désormais célèbre « triple A » génère une incertitude des taux d'emprunt. Les conseillers bancaires prévoient une hausse des taux à court terme et conseillent d'emprunter maintenant afin de ne pas s'exposer au risque de hausse des taux d'intérêt.

Cet emprunt ne pourrait être que temporaire puisque Nièvre Habitat devrait racheter la superficie nécessaire à la construction des 15 logements locatifs pour nos aînés au prix de leur achat. D'autre part, la commune est éligible à deux subventions de 45 000 euros chacune pour aménager ce quartier.

Enfin, un emprunt arrive à sa fin en 2012.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire propose de réaliser dès maintenant l'emprunt de 400 000 euros sur 12 ans au taux de 4,68 %. Vote : 10 voix pour.

Office de Tourisme : cotisation 2012 :

La cotisation annuelle de la commune à cet organisme s'élève à 1 117 euros, soit 0,70 cts d'euros par habitant.

Monsieur le Maire rappelle que l'Office du Tourisme éditera cette année la brochure relative au sentier de l'île aux castors qui sera mise en distribution dans ses locaux. Vote : 10 voix pour.

Affectation de la Dotation en Equipements des Territoires Ruraux (DETR):

Il s'agit de la subvention versée par l'Etat pour venir en aide aux communes rurales.

Cette année, Monsieur le Préfet demande aux communes d'informer de la destination de la DETR avant le 15 février 2012 de manière à pouvoir leur apporter une réponse mi mars, lors de l'élaboration des budgets.

Les travaux de voirie ne sont pas éligibles, ni l'achat de camions (les nôtres ayant plus de 20 ans). Les élus hésitent à engager de l'argent public dans l'aménagement du local d'accueil de loisirs car les perspectives d'évolution des effectifs scolaires sont largement à la baisse : l'Inspection d'Académie prévoit 22 élèves de moins dans le regroupement pédagogique d'ici la rentrée 2013. Notre suivi des naissances montre les mêmes perspectives.

Aussi, seul le matériel peut bénéficier de cette dotation.

Les responsables des travaux Messieurs Bouchard et Pelletier proposent l'achat d'une machine point à point à 21 000 euros HT (machine servant à délivrer du goudron bitumineux). En effet, nos routes se dégradent et ont besoin de travaux. Cet outil nous permettra de faire des travaux de reprise de voirie en régie. Nos employés des services techniques seront mis à contribution. Ils effectueront un stage pour savoir l'utiliser. Avec les restrictions budgétaires que nous subissons,

chacun doit comprendre qu'un effort accru est demandé et que certains travaux jusque là réalisés par des entreprises extérieures le seront dorénavant en interne.

Remplacement de Madame Floquet en tant que déléguée communautaire :

Après la démission de Madame Floquet du conseil municipal, un élu du conseil municipal doit rejoindre les bancs de l'Agglomération De Nevers. Madame Laforêt est candidate. Vote : 11 voix pour.

Questions diverses :

L'équipe de rugby du LEGTA représentera la zone Nord-Est lors de la phase finale du championnat de France agricole le 4 avril prochain au stade du Pré fleuri. C'est une équipe constituée de joueurs de différentes classes du lycée nés entre 1992 et 1994 dont certains interviennent sur le champ de tir à nos côtés. Ils nous demandent de bien vouloir participer à l'achat d'un jeu de maillots pour cette compétition sur lesquels nous pourrions apposer notre nom « commune de Challuy ». Le jeu total coûte 2 000 euros qu'ils financent eux-mêmes.

Monsieur le Maire propose de leur allouer une aide de 500 euros, notamment pour les remercier de leur aide physique et matérielle sur le sentier de l'île aux castors. Vote : 11 voix pour.

Comme nous en avons pris l'habitude, nous recevrons nos concitoyens dans le cadre de réunions de quartiers. La proximité est en effet le meilleur moyen de recenser vos préoccupations et connaître vos besoins qui pourraient nous échapper avant d'élaborer le budget 2012. Chaque Challusien recevra une invitation.

Daniel Bouchard informe que les élèves des classes de CM1 et CM2 viennent d'élire leurs trois nouveaux conseillers municipaux jeunes pour compléter l'effectif. Il s'agit de Yassine Touati, Jade Renaux et Aïcha Mourjane.

Monsieur le Maire informe que le nouveau comité d'organisation de la fête du sabot tiendra sa première réunion le 08 février 2012 à 18 heures à la Mairie. Il appelle tous les Challusiens intéressés par cette manifestation à se rallier aux bénévoles pour pérenniser notre fête patronale. Vous êtes tous les bienvenus !

Monsieur Bouchard informe que le SIEEEN va procéder au transfert de la ligne moyenne tension aérienne à la ligne souterraine rue de la Chapelle le 07 février. Aussi, malgré la fourniture d'un groupe électrogène, des coupures de courant pourraient se produire rue de la Chapelle et dans le lotissement JB Dumesnil. Nous nous en excusons à l'avance.

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau cambriolage a eu lieu en plein jour le 24 janvier 2012 entre 10h et 13h rue Louis Bonnet. Les malfaiteurs sont rentrés par l'arrière de la maison. Les services de la Gendarmerie Nationale invitent toute personne qui aurait vu des mouvements inhabituels à déposer ses observations en Mairie ou à la brigade de Fourchambault.